

CNDS 2018 : les objectifs exclusifs prioritaires

- Le CNDS poursuivra, en 2018, dans le cadre d'une enveloppe resserrée, **quatre objectifs prioritaires exclusifs** :
 - ⇒ Soutenir la **professionnalisation du mouvement sportif** (emploi et apprentissage)
16 créations d'emploi possibles dans l'Oise, **uniquement en territoires carencés** – Aide su 4 ans (10000€, 9000€, 8000€, 7000€) – Retourner la fiche « intention emploi » au plus tard pour le 23 mars 2018 et prendre RV avec la DDCS de l'Oise.
Suppression du dispositif d'aide à la consolidation d'un emploi aidé.
 - ⇒ Corriger les **inégalités d'accès à la pratique sportive** [publics éloignés du sport / territoires carencés en milieu urbain et rural]
 - ⇒ Promouvoir le « **sport santé** » sous toutes ses formes
 - ⇒ Renforcer les actions en matière de **lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport**
- Plan « **Héritage et Société** » (crédits supplémentaires spécifiques) destiné au dispositif « **J'apprends à nager** »



CNDS 2018 : tendances

- ⇒ **-25% sur l'enveloppe globale Hauts de France.** Si on tient compte des parts emploi, apprentissage et J'apprends à nager, qui restent stables, c'est une baisse de **-38%** qui se répercute sur les autres projets.
- ⇒ Un **cahier des charges**, élaboré pour chaque orientation ministérielle, définit le cadre des projets qui seront prioritairement retenus.
- ⇒ La majeure partie de l'enveloppe territoriale sera probablement répartie en **sous-enveloppes thématiques** (et non plus par départements comme les années précédentes). Chaque projet sera donc « en concurrence » avec ceux de l'ensemble de la région Hauts-de-France. Veiller à respecter le cahier des charges, à faire un effort de présentation, à décrire le projet de façon précise et argumentée, tout en restant synthétique.
- ⇒ L'enveloppe résiduelle sera prioritairement affectée aux structures têtes de réseau, sous réserve que les projets s'inscrivent dans les orientations ministérielles.



CNDS 2018 : règles générales

- ⇒ Les structures sportives doivent disposer d'un projet associatif pluriannuel, décrivant leurs objectifs en lien avec les actions présentées dans la demande de subvention
- ⇒ Les projets dont les actions sont structurantes et qui s'inscrivent dans la durée seront privilégiés. Priorité aux actions qui déclinent territorialement les plans fédéraux de féminisation ou « citoyens du sport », ainsi qu'aux structures bénéficiant d'un label fédéral.
- ⇒ Le fonctionnement de l'école de sport, l'acquisition de petits matériels, les manifestations sportives, la formation des bénévoles... ne sont pas éligibles, sauf s'ils s'inscrivent dans un projet visant à atteindre l'un des objectifs ministériels.



CNDS 2018 : qu'entend-on par « territoire carencé »?

- ⇒ Quartiers politiques de la ville, et plus particulièrement ceux visés par le programme national de renouvellement urbain (PNRU)
- ⇒ Zones de revitalisation rurale (ZRR)
- ⇒ Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR
- ⇒ Communes inscrites dans un contrat de ruralité

3 critères d'éligibilité (non cumulatifs)

- ⇒ L'équipement principal utilisé est implanté au sein d'un territoire carencé
- ⇒ Le siège social du club est situé dans un territoire carencé
- ⇒ Les actions développées touchent un public majoritairement composé d'habitants de zones carencées.



CNDS 2018

⇒ Le **seuil d'aide financière** pour un bénéficiaire et par exercice s'élève à **1 500 €**. Ce seuil est abaissé à **1 000 €** pour les structures dont le siège social se situe en **ZRR** ou dans une **commune inscrite dans un contrat de ruralité** ou dans un **bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR**.

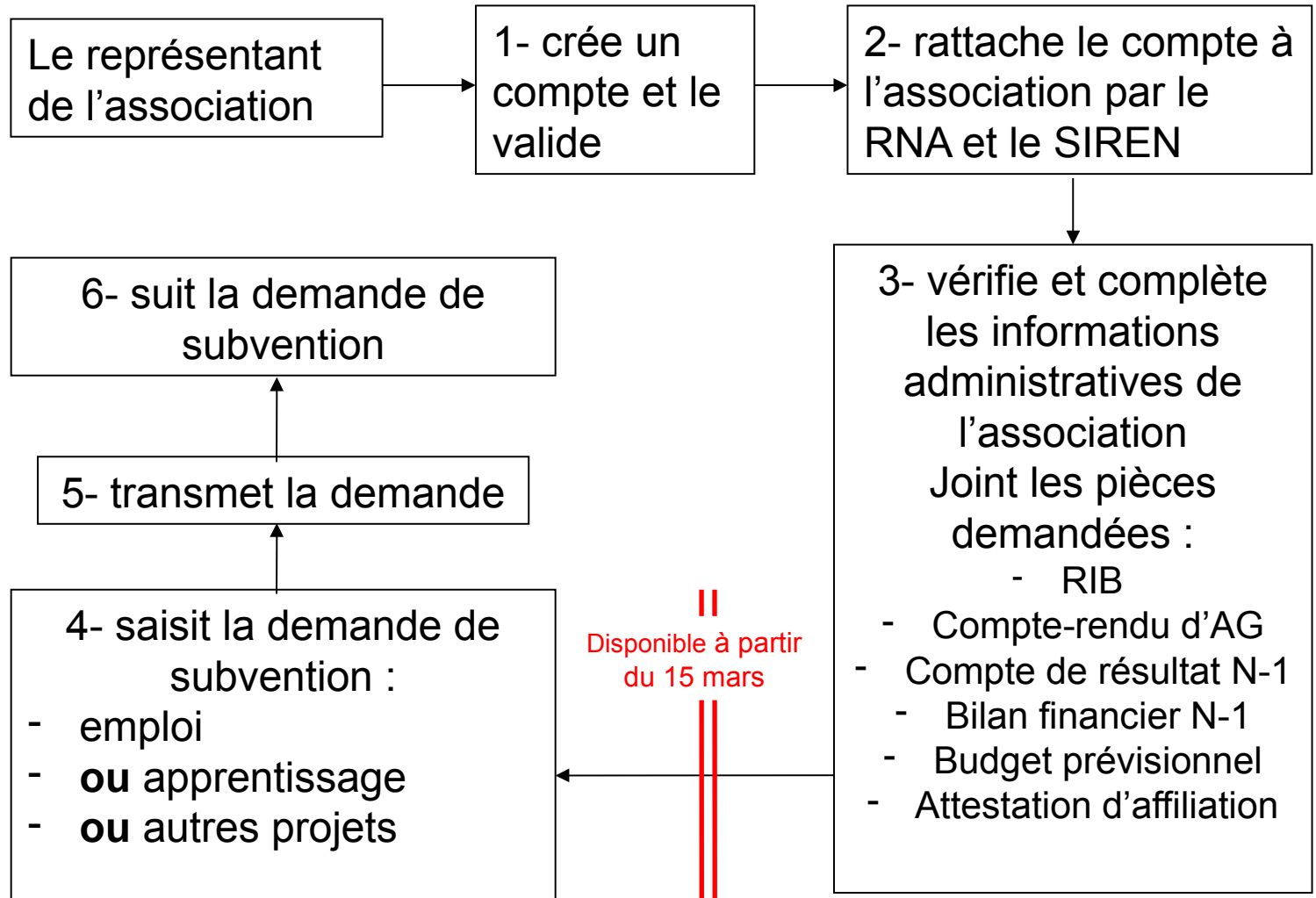
⇒ Principales dates à retenir :

- **13 mars 2018 à 18h30** : réunion d'information à Beauvais (clubs)
- **14 mars 2018 à 18h30** : réunion d'information à Creil (CD et clubs)
- **15 mars 2018 à 18h30** : réunion d'information à Compiègne (clubs) a confirmer
- **18 avril 2018** : date butoir de dépôt des dossiers

⇒ Demande en ligne sur
<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>



Le Compte Asso





CNDS 2018 : contacts

Direction départementale de la Cohésion sociale de l'Oise
13 rue Biot – BP 30971 – 60009 Beauvais Cedex

Kévin DELMOULY
kevin.delmouly@oise.gouv.fr
03.44.06.06.04